

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021

Présents : Stéphane FOUCAULT – Jocelyne LE TINNIER – Robert MOISAN – Christelle URVOIX – Michel HARNOIS – Brigitte LE DUC – Lionel NOURY – Laurent CARREE – Lionel LE SAUX – Roselyne URVOY – Gwenaëlle LAOUENAN – Erwan OLLIVRO – Stéphanie BOUVET – Paulette GICQUEL – Martine VALLEE – Hervé LE DOUCEN

Absents Excusés : Annie LE GOFF pouvoir à Michel HARNOIS
Philippe BIDAN pouvoir à Paulette GICQUEL

Secrétaire de séance : Paulette GICQUEL

TRAVAUX RESEAU ELECTRIQUE ET RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal, valide la proposition du SDE avec une participation pour la Commune de LA MOTTE de 592.80 €, pour la réparation d'un candélabre rue de la douve aux louais.

LOTISSEMENT DES NOËS : DETERMINATION DU PRIX DE VENTE

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente des lots à 35 € TTC le m².

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE

Travaux de Point à Temps

Le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise LESSARD TP.

Programme de voirie 2021

Le Conseil Municipal valide l'offre présentée par l'entreprise EIFFAGE en incluant la tranche conditionnelle et détaillée ci-dessous.

	Marché (€)	
	HT	TTC
Tranche Ferme		
La noë grasse	27 804.30	33 365.16
La pierre à l'âne / les broussettes	27 803.60	33 364.32
Le chauchix/ le loup pendu	19 625.00	23550.00
La deute	31 982.80	38 379.36
Total tranche ferme	107 215.70	128 658.84
Tranche Conditionnelle		
La Motte aux loups	37 332.00	44 798.40
Total général	144 547.70	173 457.24

Tirage au sort de Jurés d'assises

L'arrêté préfectoral du 29 avril 2019 fixe à 2, le nombre de jurés d'assises pour 2021. Le nombre de noms à tirer au sort doit être le triple de celui des jurés. Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (nés après 1999), ne peuvent être retenues pour la constitution de la liste préparatoire.

Le tirage au sort, effectué à partir de la liste générale des électeurs, a désigné :

- Mme DAGORNE Nolwenn
- Mme MARQUER Christiane
- M. FOLLIOU Bruno
- M. LE MOUËL Pierre
- M. CHOUPEAUX Albert
- Mme TORRENT Virginie

Collecte des ordures ménagères

Mme LE TINNIER rend compte à l'assemblée des nouvelles modalités de collecte des ordures ménagères et informe l'assemblée qu'à compter de cette semaine, il n'y aura plus de « tolérance de débordement » pour la collecte des bacs d'ordures ménagères. En clair, si le bac de collecte déborde ; si des sacs sont ajoutés au pied des conteneurs, si le bac est mal présenté par rapport aux exigences du marquage au sol, si même une pierre est posée sur le couvercle du conteneur pour éviter que le vent ne l'ouvre, le bac ne sera pas collecté.

Sont également concernés les bacs non réglementaires (notamment les anciens bacs toujours utilisés par certains habitants). A chaque refus de ramassage, une étiquette autocollante sera apposée sur le conteneur.

Travaux du groupe Scolaire : Subventions Loudéac Communauté

Dans le cadre des travaux d'aménagement et d'extension du groupe scolaire, La Commune de LA MOTTE a sollicité la Communauté de Communes afin qu'elle puisse apporter une aide financière.

Le Conseil Communautaire réuni le mardi 11 mai à Plouguenast, a voté, dans le cadre du dispositif d'aide à la rénovation et à la performance énergétique des bâtiments publics, l'octroi d'une subvention de 25 000 € et dans le cadre du dispositif d'aide à la redynamisation et l'attractivité des centre-bourgs, l'octroi d'une subvention de 25 000 €.

AGENDA

Conseils Municipaux le 16 juin et le 8 septembre.